

MÉMORANDUM

DATE : Le 16 juin 2009

OBJET : Précisions sur la remontée du saumon

Lors des séances d'information de la première partie des audiences du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) dans le cadre du projet d'aménagement d'une centrale sur le site de la Courbe du Sault sur la rivière Sheldrake, l'aspect de la remontée du saumon a été abordé.

Le promoteur n'a pas d'objection à réaliser la remontée du saumon tant que le prix d'achat d'électricité permettra de couvrir le coût des infrastructures et les frais d'opération supplémentaires qui en découleront.

Le promoteur a d'ailleurs soumis sa proposition lors de la séance d'information tenue le 20 mai 2009 à la Municipalité de la Rivière-au-Tonnerre et a revu ses engagements par écrit tels qu'ils apparaissent sur la diapositive ci-jointe.

Nous souhaitons déposer ces documents à la Commission du BAPE afin de préciser les détails de notre proposition pour permettre la migration du saumon en amont de la Courbe du Sault.

Même si le potentiel salmonicole de la rivière semble très prometteur (3000 à 6000 saumons) en amont de la Courbe du Sault, celui-ci devra d'abord être validé.

De plus, la remontée du saumon devra recevoir l'approbation des différents ministères et de la communauté.

Si tel était le cas, avec un tarif d'électricité suffisant, le promoteur s'engage à :

- Financer les études environnementales justifiant la remontée du saumon;
- Construire les aménagements permettant sa montaison :
 1. prévoir les pièges;
 2. prolonger les sorties d'eau afin de pouvoir installer les pièges;
 3. installer un pont roulant permettant de manoeuvrer les pièges et de charger le camion destiné au transport des saumons;
 4. prévoir un camion pour transporter les saumons en amont de la chute.
- Construire des aménagements qui permettront la dévalaison sécuritaire des saumons:
 1. prise d'eau passant de 2 à 6 pertuis afin de générer des vitesses d'entrée d'eau très faibles;
 2. prise d'eau avec des grilles fines de 40 mm et des grilles très fines amovibles de 20 mm pour 6 pertuis;
 3. poutrelles pour 6 pertuis;
 4. pont roulant permettant la mise en place des grilles très fines pendant la période de dévalaison (du 15 juillet au 15 août) puis leur retrait le reste de l'année;
 5. dégrilleur permettant de brosser les grilles très fines et donc de maintenir la centrale opérationnelle;

MÉ MORANDUM

6. installation d'une protection permettant de couvrir le pont roulant et donc de le protéger des intempéries.

Le coût total des équipements et des infrastructures nécessaires aux saumons a été chiffré à 3,5 M\$ (voir le plan #D-V9-001, « Aménagement Saumons à la prise d'eau et au canal de fuite »).

De plus, puisque la prise d'eau dans son ensemble est constituée de 2 prises d'eau indépendantes, un débit pour la passe à poissons est prévu pour chaque prise d'eau. Le débit total de dévalaison passera ainsi de 200 à 400 l/s.

Durant l'exploitation de la centrale, le promoteur s'engage à :

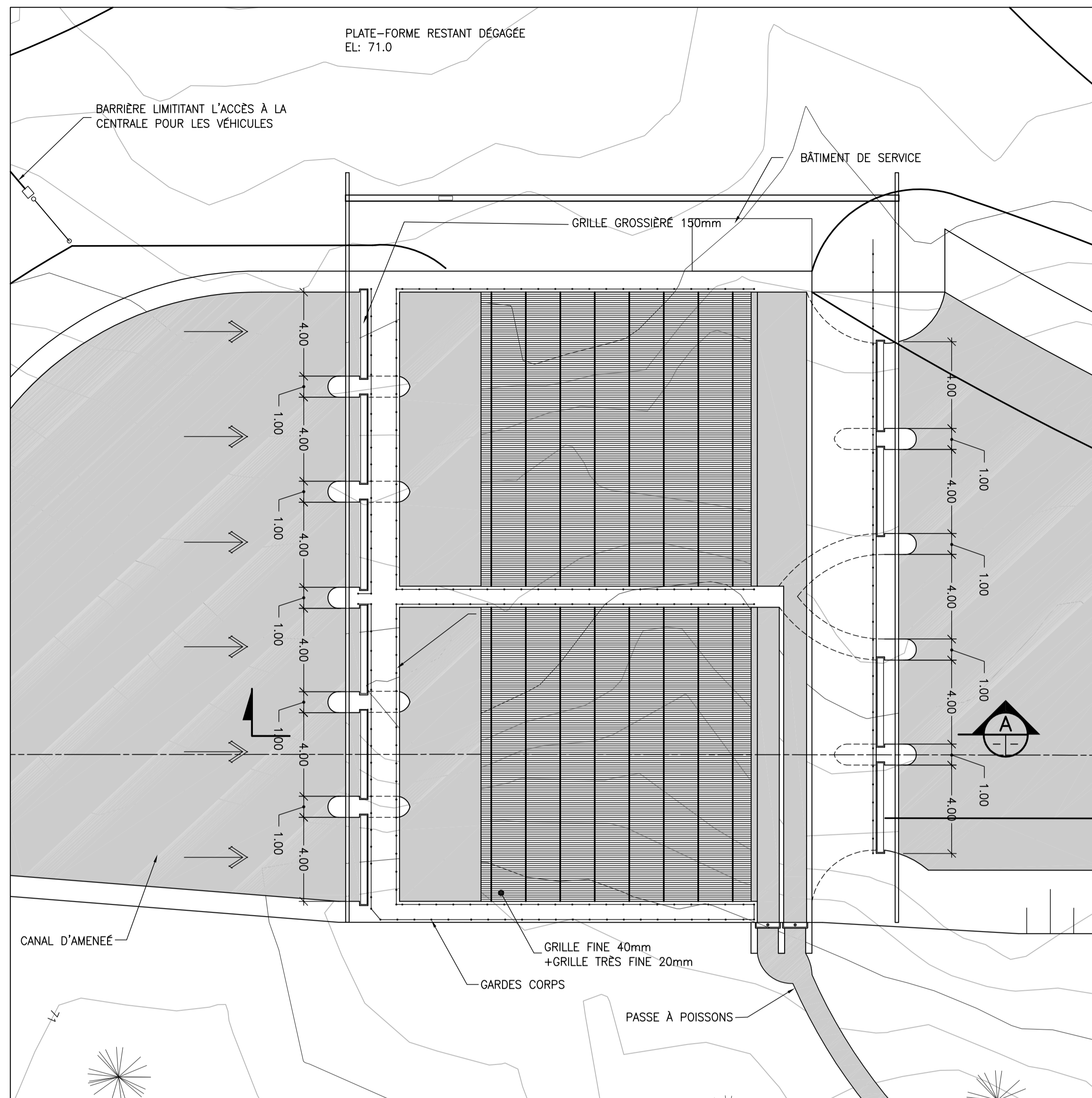
- Opérer les équipements permettant la migration des saumons avec l'assistance de la Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (F.Q.S.A.);
- Effectuer le suivi environnemental avec l'assistance de la F.Q.S.A.

Pour permettre la migration du saumon, l'initiateur du projet devra pouvoir compter sur un tarif de 9,5 ¢/kWh de la part d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

La redevance à la communauté serait alors de 6 % et le taux de retour sur l'investissement du projet (TRI) de 12,6 %.

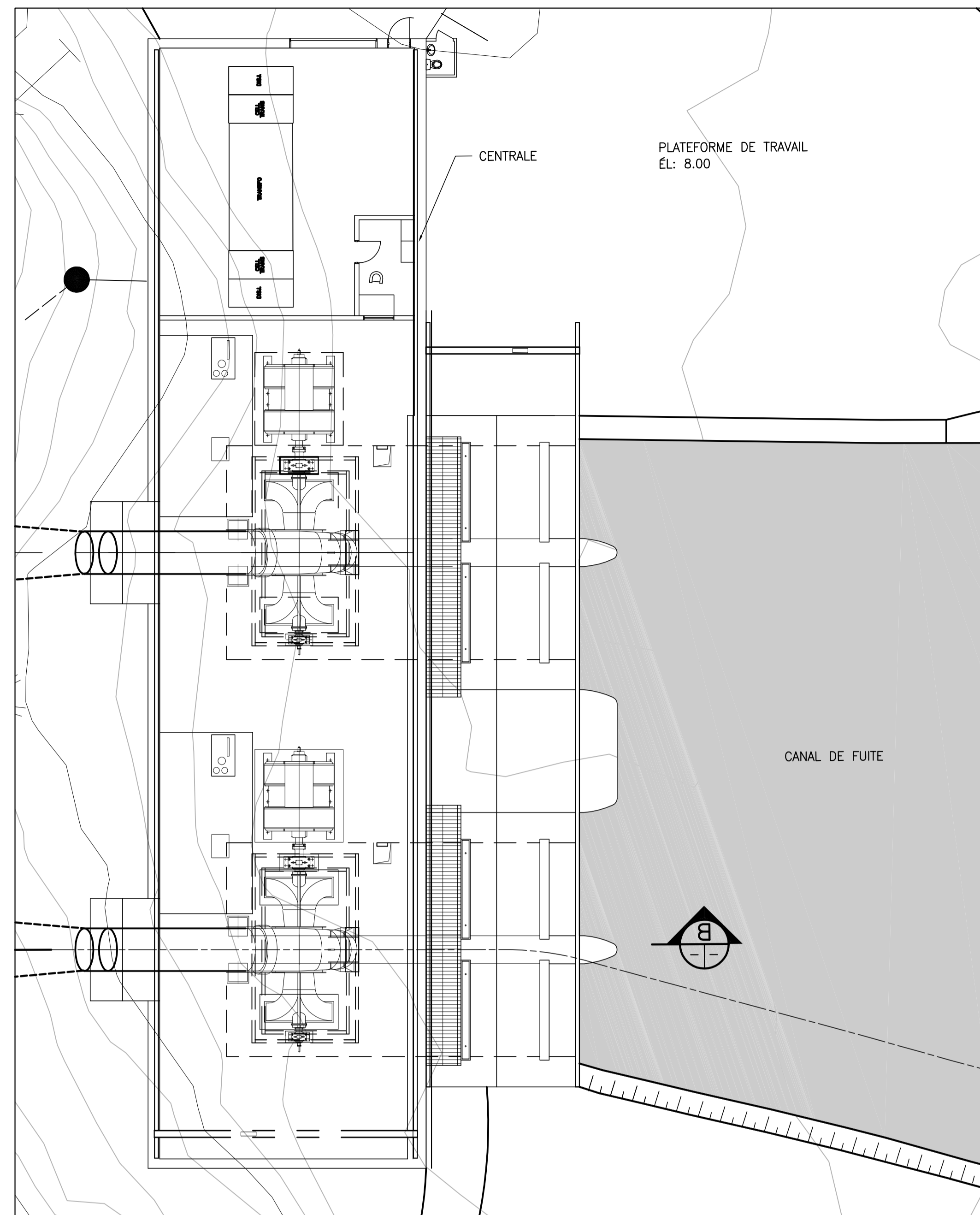


Élisabeth Mayassi pour
Bertrand Lastère



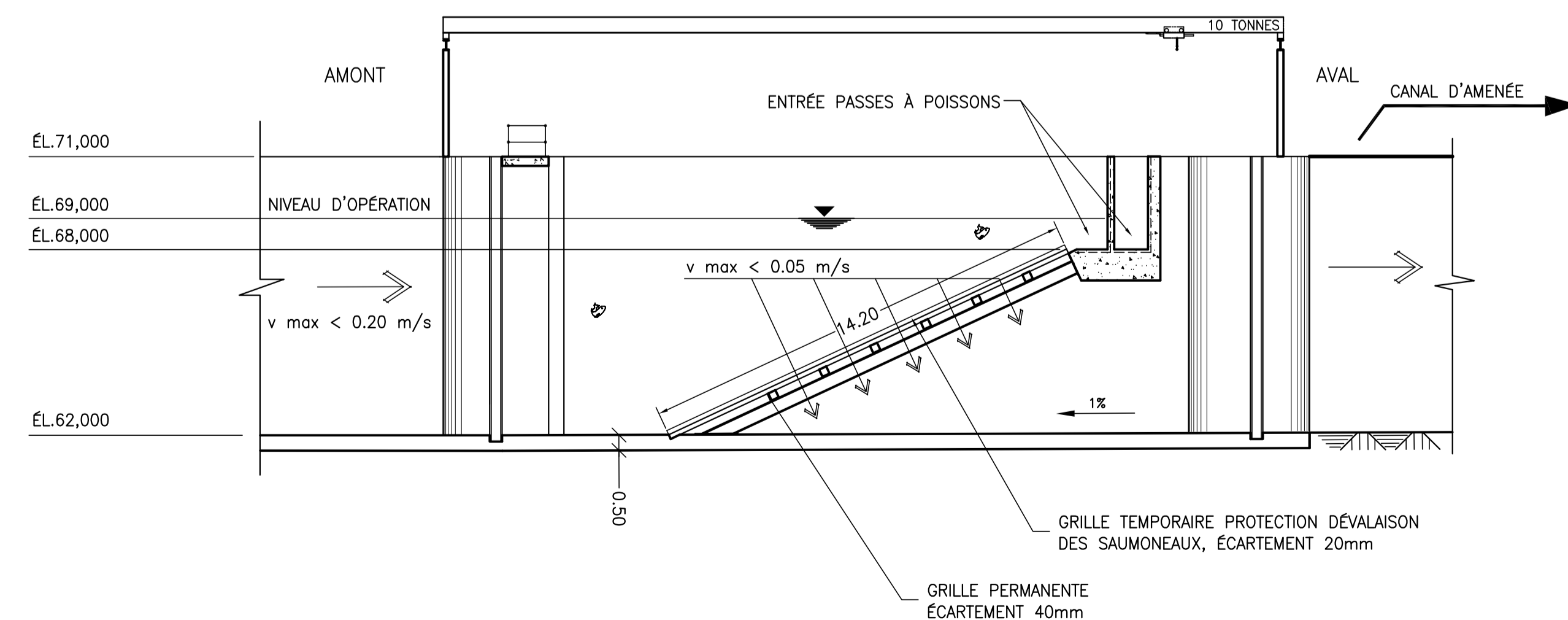
VUE EN PLAN-PRISE D'EAU I

ÉCHELLE 1:150 (A1)



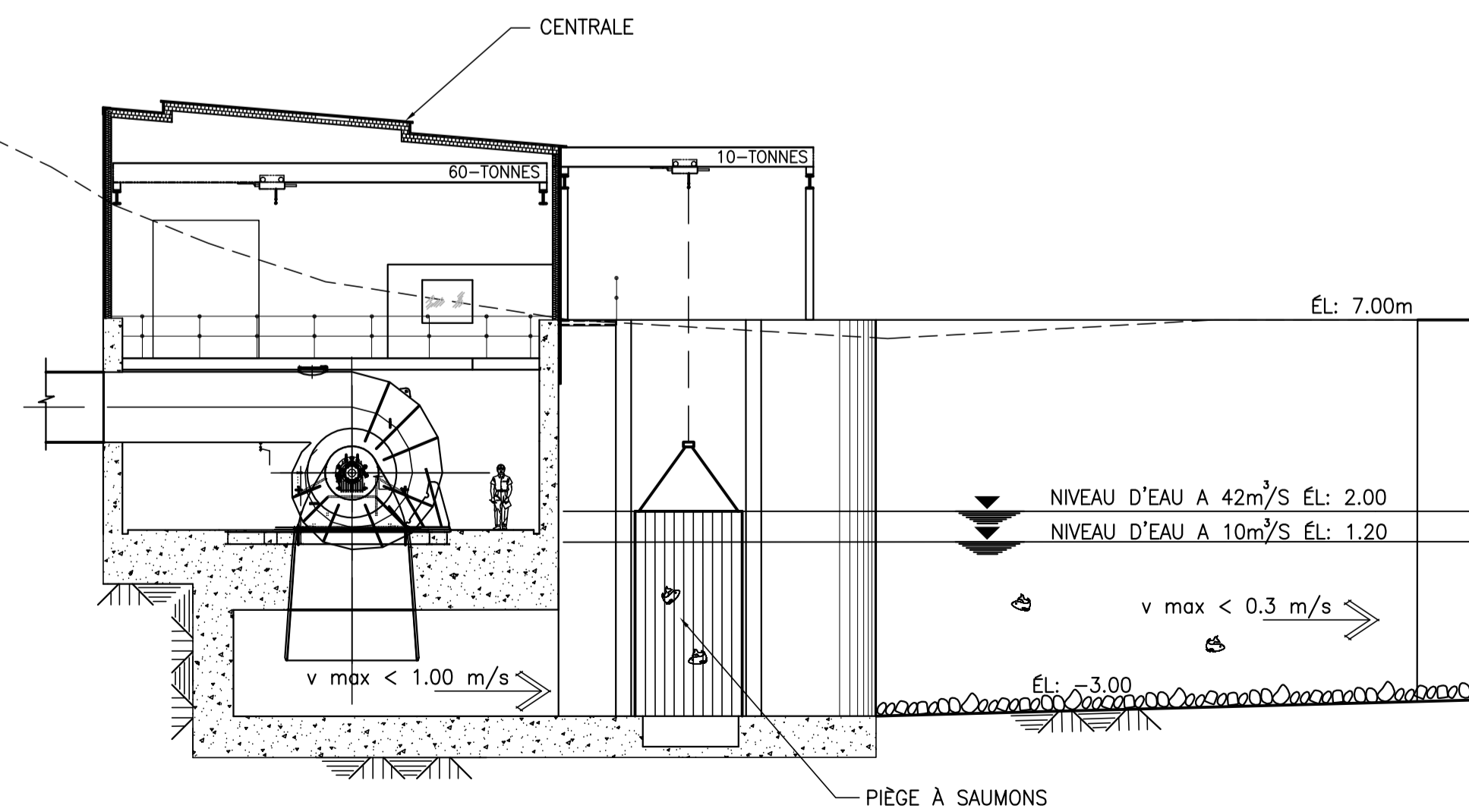
VUE EN PLAN DE LA CENTRALE

ÉCHELLE 1:150 (A1)



COUPE PRISE D'EAU A

ÉCH. 1:150 (A1)



COUPE CENTRALE B

ÉCH. 1:150 (A1)

REMARQUE: Le fond topographique (composé des lignes de niveaux) a été obtenu suite au traitement de données d'un survol aérien avec LIDAR (acronyme de «Light Detection and Ranging»). Cette technologie procure une précision de 0.15m en zones dégagées et de 0.30m en zones boisées.

NE PAS UTILISER
POUR LA CONSTRUCTION

1	PLAN AMÉNAGEMENT SAUMON	0	09/06/10	
NO.	EMISSIONS	RÉV.	AA/MM/JJ	PAR

Groupe **AXOR** Inc.

1950, rue Sherbrooke O. Montréal (Québec), H3H 1E7 Tél: (514) 846-4000 Télécopieur: (514) 846-7209

SCEAUX:

PROJET:
**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
RIVIÈRE SHELDRAKE
COURBE DU SAULT**

TITRE:
**AMÉNAGEMENTS SAUMONS À
LA PRISE D'EAU ET
AU CANAL DE FUITE**

PROJETÉ: G. ION	APPROUVÉ: B. LASTÈRE
DESSINÉ: K. JOLETTE	ÉCHELLE: 1:150 (A1)
VÉRIFIÉ: G. CAMIRÉ	DATE: JUINI 2009

NO. DE PROJET	NO. DE DESSIN	RÉVISION
800-008-921	D-V9-001	0